



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec « Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique » pour le 01 et 02 juillet 2025, pour un montant de 9 194.40 € TTC.
- Une convention de mise à disposition avec « Groupama Centre Atlantique » du 18 au 22 avril 2025, pour un montant de 324.96€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec « Bureau National Interprofessionnel du Cognac » pour le 23 et 24 juin 2025, pour un montant de 5 191.20€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec « École de Danse d'Archiac » du 20 au 22 juin 2025, pour un montant de 3 604.80€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec « Studio Danse Jonzac » du 13 au 14 juin 2025, pour un montant de 4 706.40€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec « Terre de Vins » du 23 au 24 juin 2025, pour un montant de 7 202.40€ TTC.

Fait à Jonzac,

Le **05 JUIN 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex